



Valorisation du mobilier pour un divorce

Par **Jide44**, le **09/10/2016 à 10:41**

Bonjour,

En matière de partage du mobilier et autres objets meublants lors d'un divorce comment procéder à la valorisation de celui-ci après en avoir fait l'inventaire?

Deux exemples :

Dois je prendre les factures d'achats, appliquer une vétusté, faire appel à un pro?

Y a t il des textes de loi sur ce sujet?

Merci de vos réponses.

Marc

Par **youris**, le **09/10/2016 à 11:30**

bonjour,

voir ce lien sur la liquidation de la communauté, le principal est que vous arriviez à un accord entre vous :

http://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/dissolution-liquidation-partage-communaute-epoux-15781.htm#.V_oGkPmLS00

salutations

Par **Jide44**, le **09/10/2016 à 11:39**

Bonjour,

Merci pour ce lien.

En fait nous somme sur un désaccord pour procéder au chiffrage elle part sur une base avec les factures avec des valeurs à neuf!

Ex : pour moi une TV acheté il y a 10 ans 700 € et pour elle une TV acheté il y a an 650 €.

En effet pour le partage les sommes et les biens sont pratiquement identique mais dans les faits il y a un grand décale.

Et ceci n'est qu'un exmple simple.

Cdt

Par **youris**, le **09/10/2016 à 14:54**

vous pouvez consulter ce lien pour la valorisation des meubles:
<https://www.lelynx.fr/assurance-habitation/infos-pratiques/comprendre-valeur-residuelle-biens-mobiliers-37031/>
salutations

Par **Jide44**, le **10/10/2016** à **19:57**

Merci pour ce lien.
Cdt